

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/66

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 00
Procurations : 06
Votants : 35

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 02

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFOURNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. EVRARD Julien (procuration de M. DE JESUS Nicolas).

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'élaboration ou la mise à jour des PCAET et de la Stratégie départementale de transition énergétique coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne

Exposé :

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 relatif aux groupements de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37-1 indiquant que le syndicat peut assurer pour les EPCI l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial suite à la création de la commission consultative ad hoc ;

Vu la délibération du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), n°2015-34 du 30 septembre 2015 portant création de la Commission Consultative mixte Paritaire Energies (CCPE), composée d'élus d'EPCI et du SEHV, chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022.06 en date du 15 février 2022 approuvant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Pays de Nexon – Monts de Châlus, l'intercommunalité devenant ainsi coordonnatrice de la transition énergétique sur son territoire ;

Vu la délibération du SEHV n°2026-04 en date du 29 janvier 2026 approuvant la Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne ;

Vu la délibération en date du 11 mai 2026 approuvant ladite Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration ou la mise à jour des PCAET et de la Stratégie départementale de transition énergétique, approuvée par la délibération du SEHV n°2026-05 en date du 29 janvier 2026 ci-annexée ;

Considérant que le groupement de commandes proposé par le SEHV a pour objet l'élaboration ou la mise à jour des PCAET et de la Stratégie départementale de transition énergétique

Émis en préfecture
N°20260511-D2026-66-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Considérant que la Commission Consultative Paritaire Energies en sa séance du 6 novembre 2025 a émis un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes à cette fin ;

Considérant que la Communauté de Communes prévoit de procéder à la mise à jour de son PCAET, mais souhaite envisager de mener cette démarche conjointement à d'autres démarches stratégiques qu'elle engagerait au début de la nouvelle mandature 2026 – 2032 (projet de territoire, révision générale du PLUI, intégrant la réalisation d'un nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durable, analyse des besoins sociaux,...) ;

Considérant que le Syndicat Énergies Haute-Vienne demande aux EPCI de se positionner impérativement sur l'adhésion au groupement de commande avant le 31 mai 2026 ;

Considérant que dans les délais impartis, le nouveau Conseil Communautaire installé le 21 avril dernier n'a pas eu le temps d'étudier les possibilités de mise en œuvre d'une démarche globale ;

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 33 voix pour et 2 abstentions, décide de :

- Sursoir à statuer sur l'adhésion au groupement de commandes proposé par le SEHV.

Il est précisé que la délibération sera transmise au SEHV.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,
Alain BREZAUDY

